

## **PREAVIS MUNICIPAL N° 5/21**

### **AUTORISATION GENERALE D'ENGAGER DES DEPENSES IMPREVISIBLES ET EXCEPTIONNELLES (LEGISLATURE 2021-2026)**

La Municipalité de Lignerolle, considérant que :

- les comptes annuels de la Commune de Lignerolle dépassent actuellement Fr. 2'400'000.00
- malgré des budgets soigneusement établis, il n'est pas toujours possible de prévoir l'imprévisible
- en tout temps, il peut arriver des accidents entraînant des dépenses non prévues au budget, telles qu'une conduite d'eau potable cassée, etc...
- en cours d'année, il peut se présenter des opportunités à saisir au bond, telles que : pose de collecteurs ou de conduites dans des fouilles effectuées par des tiers, réfection de revêtements de chaussée ou exécution de tous autres travaux, en prolongement de ceux effectués par les instances cantonales (Service des eaux, des bâtiments, des forêts,...) ou des communes voisines.

**propose au Conseil communal de lui accorder la possibilité de pouvoir engager des travaux hors budget jusqu'à concurrence d'un montant de Fr. 50'000.00 par cas.**

Ainsi, par la mise à disposition de ce crédit, la Municipalité pourra faire face avec célérité à des dépenses imprévues et exceptionnelles, sans avoir à convoquer un Conseil communal en urgence.

Il va de soi que, si le Conseil communal accorde ce crédit à la Municipalité, elle en fera usage à bon escient et avec parcimonie.

**Aussi, la Municipalité demande au Conseil communal de lui accorder, pour la législature 2021 – 2026, un crédit de Fr. 50'000.00 par cas, pour couvrir les dépenses imprévisibles et exceptionnelles.**

**AU NOM DE LA MUNICIPALITE**

Le syndic :

Olivier Petermann

La secrétaire :

Nicole Steiner

